



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet TL ITP-LP DS TL ITP-LP DS	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-226536/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-226536	Date 2024-02-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-030-29257	
File No. - N° de dossier 030qd.W8476-226536	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2024-03-04 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brière-Provost, Mathieu	Buyer Id - Id de l'acheteur 030qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 790-1635 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Processus de la demande de propositions (DP) Le télémètre laser – Imageur thermique portable – Longue portée (TL ITP LP)

Modification n° 002



Cet amendement 2 vise à publiée pour répondre aux questions des fournisseur et publiée le Évaluation des offres techniques du TL ITP-LP (ci-joint).

<i>ID</i>	<i>Questions des soumissionnaires</i>	<i>Réponse</i>
Évaluation des soumissions techniques		
1-01	<p>Annexe H, section 3.2.1</p> <p>Un soumissionnaire peut-il organiser de manière proactive une date et une heure pour la livraison du système soumis au test (SST) au CETQ, pour l'inspection et la séance de formation ?</p>	<p>Oui. Veuillez contacter l'AC des SPAC avec les dates préférées et alternatives pour la livraison du SST au CETQ, l'inspection en cours et la séance de formation. Des dispositions seront prises dans l'ordre de réception des demandes des soumissionnaires.</p>
1-02	<p>L'annexe H, section 3.3.2, indique que STT doit être conforme à la configuration initiale du système de base (IBS), telle que décrite à la section 4.3.2 de l'EDT d'acquisition, à l'annexe B1.</p> <p>À l'annexe B1, la structure préliminaire de répartition de l'équipement IBS contient plus d'équipements que ceux répertoriés à l'annexe H, section 3.3.2.</p> <p>Notre compréhension est que nous devrions nous en tenir à la nomenclature de l'annexe H. Confirmez-vous ?</p>	<p>Confirmé. Certaines composantes de l'IBS ne sont pas requises pour les tests à réaliser au CETQ. Le SST livré au CETQ doit inclure les composants répertoriés à l'annexe H, section 3.3.2 « Chaque système de TL ITP-LP doit inclure : ... »</p>

Évaluation des offres techniques du TL ITP-LP

Demande de données de sécurité laser

1. Général

- 1.1. Conformément au Programme de sécurité des lasers de la Défense nationale, le responsable technique pour l'achat du système de TL ITP-LP est responsable de :
 - S'assurer que tous les appareils laser utilisés lors des activités d'évaluation des soumissions ont été évalués afin d'établir l'étendue et le type des dangers associés au laser; et
 - S'assurer, dans le cas de tout appareil laser qui présente un risque laser ou est susceptible de causer des blessures pendant son fonctionnement normal, que des contrôles physiques et administratifs appropriés aux risques sont mis en place afin de maintenir l'exposition dans les limites requises.
- 1.2. Les soumissionnaires sont priés de fournir des données sur la sécurité du laser afin que le MDN puisse évaluer le dispositif laser afin d'établir les dangers qui y sont associés avant d'utiliser le TL ITP-LP des soumissionnaires pendant les activités d'évaluation technique des offres.
- 1.3. Les soumissionnaires doivent noter que les données sur la sécurité des lasers ne seront pas évaluées dans le cadre de l'évaluation de la soumission technique.
- 1.4. Les soumissionnaires sont priés de fournir les données sur la sécurité des lasers à l'autorité contractante (AC) des SPAC dès que possible, mais au plus tard le 16 février 2024. Les soumissionnaires sont priés d'informer l'AC s'ils ne sont pas en mesure de respecter ce calendrier.

2. Exigences en matière de données de sécurité laser

- 2.1. Les soumissionnaires sont priés de fournir les informations décrites dans cette section concernant le système de TL ITP-LP soumis au test (SST) qui seront fournies au MDN dans le cadre de l'évaluation de la soumission technique pour les portes 2A, 2B et 3.
- 2.2. Les informations suivantes relatives au système de TL ITP-LP soumis au test sont requises :
 - Un résumé technique ou une « brochure » décrivant le système de TL ITP-LP soumis au test, ses principales caractéristiques et son utilisation prévue;
 - Fabricant du TL ITP-LP;
 - Modèle du TL ITP-LP;
 - Numéro de pièce du FEO du TL ITP-LP;
 - Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) du TL ITP-LP si attribué; et
 - Manuel d'utilisation (ou extraits d'un manuel d'utilisation) comprenant au minimum :
 - Vues externes en 3 dimensions; et
 - Instructions d'utilisation et dispositifs de sécurité liés au fonctionnement du télémètre laser et du pointeur laser.

- 2.3. Si le système de TL ITP-LP soumis au test proposé comprend un pointeur laser qui fonctionne avec une puissance supérieure à la puissance maximale autorisée pour un laser de classe 1, déterminée conformément à la norme ANSI Z136.1 – 2014, fournir des informations sur les caractéristiques de sécurité applicables et les instructions de sécurité, le cas échéant, si non inclus dans le manuel d'utilisation ou dans des extraits du manuel d'utilisation :
- Atténuation de la sortie laser de telle sorte qu'elle fonctionne comme un laser de classe 1;
 - Empêcher un utilisateur de contourner involontairement les moyens d'atténuation;
 - Empêcher le déclenchement involontaire du laser;
 - Étiquettes de sécurité laser; et
 - Autres caractéristiques de sécurité applicables.
- 2.4. Pour l'unité remplaçable en atelier (SRU) du télémètre laser et du pointeur laser, fournir les données ou informations suivantes. Si le laser fonctionne dans différents modes ou à différents niveaux de puissance, fournissez les données applicables pour chaque mode ou niveau de puissance.
- Fabricant du laser SRU;
 - Numéro de pièce du FEO du laser SRU;
 - Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) du laser SRU si attribué;
 - Classe de laser, déterminée conformément à la norme ANSI Z136.1 - 2014, American National Standard for Safe Use of Lasers;
 - Type : (par exemple, diode laser à l'arséniure de gallium (GaAs));
 - Longueur d'onde;
 - Mode (onde continue ou pulsée);
 - Fréquence de répétition des impulsions;
 - Largeur d'impulsion;
 - Puissance moyenne;
 - Puissance moyenne avec filtre atténuateur (le cas échéant);
 - Énergie totale des impulsions;
 - Diamètre du faisceau émergent à l'ouverture de sortie;
 - Divergence du faisceau;
 - Distance nominale de risque oculaire;
 - Distance de risque oculaire nominale étendue lorsqu'elle est vue à travers des appareils optiques de 7 x 50 mm;
 - Distance nominale de risque cutané; et
 - Autres paramètres laser utiles pour lesquels les données sont disponibles.
- 2.5. Les soumissionnaires peuvent disposer des données sur la sécurité laser qui ont été mesurées dans un contexte différent pour déterminer les dangers liés au laser. Des paramètres alternatifs de données de sécurité peuvent être fournis s'ils peuvent être utilisés pour évaluer les risques liés au laser.